

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Actualité

Date de publication : 16/06/2021

BIC - TVA - CF - CTX - Suppression du dispositif de récépissé de consignation délivré, sous certaines conditions, aux personnes exerçant une activité lucrative sur la voie ou dans un lieu public sans avoir en France de domicile ou de résidence fixe depuis plus de six mois (loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique, art. 127)

Séries / Divisions :

BIC - DECLA ; TVA - DECLA ; CF - INF ; CTX - GCX

Texte :

L'article 127 de la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique supprime le dispositif de récépissé de consignation ([code général des impôts, article 302 octies](#)) délivré, sous certaines conditions, aux personnes exerçant une activité lucrative sur la voie ou dans un lieu public sans avoir en France de domicile ou de résidence fixe depuis plus de six mois.

La suppression de la procédure de délivrance du récépissé s'applique à compter de la date de publication de la présente loi, soit à compter du 9 décembre 2020.

Actualité liée :

X

Documents liés :

[BOI-BIC-DECLA-30-40-20](#) : BIC - Obligations déclaratives - Lieu de l'imposition - Règles spécifiques à certains contribuables

[BOI-BIC-DECLA-30-40-20-40](#) : BIC - Régimes d'imposition et obligations déclaratives - Lieu de l'imposition - Personnes exerçant une activité lucrative sur la voie publique ou dans un lieu public sans avoir en France de domicile ou résidence fixe depuis plus de six mois

[BOI-TVA-DECLA-20-20-10-20](#) : TVA - Régimes d'imposition et obligations déclaratives et comptables - Obligations et formalités déclaratives - Déclarations des opérations réalisées et paiement de l'impôt - Présentation générale - Service compétent

[BOI-TVA-DECLA-20-30-20](#) : TVA - Régimes d'imposition et obligations déclaratives et comptables - Obligations et formalités déclaratives - Obligations et formalités particulières - Mesures propres à certaines entreprises

[BOI-TVA-DECLA-20-30-20-20](#) : TVA - Régimes d'imposition et obligations déclaratives et comptables - Obligations et formalités déclaratives - Obligations et formalités particulières - Mesures propres à certaines entreprises - Personnes exerçant une activité lucrative sur la voie ou dans un lieu public sans avoir en France de domicile ou de résidence fixe depuis plus de six mois

[BOI-CF-INF-20-20](#) : CF - Infractions et sanctions - Infractions et pénalités particulières aux taxes sur le chiffre d'affaires et taxes assimilées

[BOI-CTX-GCX-10-10](#) : CTX - La juridiction gracieuse - Introduction des demandes gracieuses de transaction, modération ou remise présentées par les contribuables

[BOI-CTX-GCX-10-20](#) : CTX - Juridiction gracieuse - Demandes gracieuses de transaction, modération ou remise - Objet des demandes gracieuses présentées par les contribuables

Signataire des documents liés :

Véronique Rigal, sous-directrice des professionnels et de l'action en recouvrement